

U RISCAMUNINCU



Bulletin municipal de liaison semestriel de la Commune de Valle di Rustinu



Numéro 18

Janvier 2023

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



Le mot du Maire

Dans ce numéro :



Le mot du maire	1
Activité municipale	2
Les conseils municipaux	3
Réalisations 2022	4
Infos de la CCPP	5
Apéritif municipal	6
De choses et d'autres	7
Éphéméride	8
Ça va mieux en le disant	9
Notre histoire	10
Culture	11
Joies et peines	12



Mesdames,
Messieurs les administré(e)s,
Cari amichi,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente, en mon nom, et en celui du Conseil Municipal et des employés communaux, mes meilleurs vœux pour 2023.

L'année 2022 a été riche en émotions, avec ses joies et ses peines. Comment ne pas évoquer la disparition de Claude Polifroni, qui a quitté sa « Vignarella » pour « aller voir ailleurs s'il y était », et qui va laisser un grand vide à Valle di Rustinu.

Certes, au chapitre des bonnes nouvelles, nous avons eu la joie de compter parmi nous les naissances de Charlie, Ghacumu, Pierre-François, Margot et Marie, et Paulu Santu. J'espère et je souhaite qu'une longue vie va s'offrir à eux.

Je vous souhaite également de passer une très belle année 2023, dans la joie, le bonheur et la santé.

Pace è Salute à tutti

Christian Moracchini

Délibérations du Conseil municipal

Désormais (depuis le 1er juillet), et comme la loi l'exige, toutes les délibérations du Conseil Municipal seront mises en ligne sur le site Internet de la commune, à la rubrique « Vie municipale ».

Forage de A Funtanella

La pompe, défectueuse depuis plusieurs années, a été remplacée, et le forage est désormais opérationnel, avec un excellent débit. Il alimentera en eau d'arrosage le hameau de Grate.

Chapelle de Grate

Le 22 juillet, deux représentants de l'association « L'Art Français » sont venus sur place afin d'estimer les travaux de réfection à effectuer. Satisfaits de la présentation faite, ils ont confirmé la subvention promise de 6000 euros. Le début des travaux est prévu dès la finalisation du dossier.

Intempéries du 18 Août

Suite à la tempête qui a frappé la Corse et notre commune, une demande d'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la préfecture. Valle di Rustinu fait ainsi officiellement partie des 73 communes corses reconnues en état de catastrophe naturelle (liste publiée au Journal Officiel du 24 août 2022).

Eau potable

Le réseau d'eau potable reliant le regard du lieu-dit Trizzani au réservoir de Valle a été remis à neuf notamment avec le remplacement de l'ancienne canalisation par une nouvelle de diamètre plus important (75 mm).

Place de la Pughjola à Terlaghja

Les travaux d'agrandissement sont terminés, permettant désormais aux riverains et aux visiteurs plus de facilités de manœuvre ainsi que plus de possibilités de stationnement.

Réservoir de Via Nova

La fin des travaux a été officialisée le 1er décembre après la validation des derniers tests d'étanchéité.

Enfouissement des lignes aériennes

L'étude d'enfouissement du réseau électrique sur le hameau de Grate a été effectuée par le SIEEP (Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public) de Haute-Corse. Les propriétaires concernés par les travaux ont reçus une demande d'autorisation par le biais d'une convention, qui leur a été envoyée par courrier. Le financement (élevé !) de ce dossier est en cours d'élaboration. Une étude sur le hameau de Terlaghja est également envisagée étant donné que le réseau téléphonique est déjà enfoui.

Recensement de la population en 2022

L'INSEE a publié les chiffres de la population de Valle di Rustinu; nous sommes 143 habitants recensés au 1er Janvier 2022, soit 12 de plus par rapport au dernier recensement de 2016.

Adduction d'eau potable de Grate

Le 25 novembre, une réunion s'est tenue en mairie avec le bureau d'étude concerné pour relancer le projet de remplacement du réseau d'adduction d'eau potable de Grate. Il a été décidé de remettre à jour le devis initial (qui date de 2015) en tenant compte, entre autre, de l'évolution des prix et de l'importance de la teneur amiantifère des sols. En cas d'acceptation et en tenant compte des délais administratifs incontournables, le début des travaux est envisagé pour le deuxième semestre 2023.

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Dans le cadre de la DFCI, une réunion s'est tenue en mairie le 6 décembre avec des représentants de la préfecture, des pompiers et des sapeurs forestiers, pour discuter d'une meilleure répartition du débroussaillage dans les zones hors OLD (Obligation Légale de Débroussaillage). Deux zones de défense (coupures actives) ont été ainsi définies afin de mieux protéger la commune des incendies. Les parcelles concernées vont être inventoriées et, début 2023, les propriétaires concernés seront contactés pour accord afin que les sapeurs forestiers puissent procéder au débroussaillage.

Cadeaux de Noël et colis de fin d'année

Cette année, ce sont 18 enfants de la commune qui ont reçu leur cadeau de Noël, et 30 « seniors » qui ont perçu leur colis de fin d'année.

L'adressage sur la commune

Jusqu'ici uniquement imposé aux communes de plus de 2000 habitants, l'adressage est désormais obligatoire pour toutes les communes depuis le 21 février 2022. La commune doit donc s'y conformer. Il s'agit de donner un nom à tous lieux-dits et à toutes les voies (y compris les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes sur le territoire de la commune. Cette action est également rendue nécessaire pour l'installation de la fibre optique sur la commune.

Vaccins contre la grippe et la Covid-19

Pour se protéger contre la grippe la vaccination est une arme efficace. Elle est prise en charge à 100 % pour les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes de 65 ans et plus, les enfants et les adultes souffrant d'une maladie chronique et les femmes enceintes. Ces personnes étant aussi les plus à risque de développer une forme grave de Covid-19, l'ARS conseille de recevoir en même temps leur dose de rappel. Le centre de Bisinchi va redémarrer ses activités. Si vous souhaitez être vacciné, appelez la mairie de Bisinchi au 0495387054.



Les cimetières sont pleins de gens irremplaçables et qu'on n'a pas remplacés...
Françoise Giroud (1916-2003)



Séance du 4 août :

Début de séance à 17h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 10 élus sur 11.

A l'ordre du jour : Décision modificative concernant le forage de A Funtanella, à Grate (affectation budgétaire article 231 vers 2156).

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réfection du forage de A Funtanella a reçu une aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse. Afin de mettre à jour le budget de l'exercice 2022, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et donc d'approuver une décision modificative budgétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité des présents, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

La séance est levée à 17h30.

Séance du 1er octobre:

Début de séance à 16h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 8 élus sur 11 dont 2 représentés.

A l'ordre du jour : Délibération modificative sur le budget adduction d'eau potable au hameau de Valle ; création d'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (délibération de Castirla) ; motion d'opposition au transfert de la compétence de l'assainissement et l'eau potable (AEP) des communes à la CCPP (motion de Bustanico); délibération et vote de la tarification de l'installation des compteurs d'eau potable ; projets à venir et questions diverses.

- Le projet de réfection d'adduction d'eau potable du hameau de Valle a reçu les aides financières accordées par la CTC. Le maire propose au Conseil Municipal de procéder à des réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives qui en découlent.
- Le maire expose au Conseil Municipal le rôle de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Il propose de se prononcer sur son installation et sur l'inscription à l'ordre du jour de la problématique posée par la CCPP (motion de Castirla)
- La loi NOTRe impose le transfert de la compétence Eau et Assainissement (AEP) des Communes aux communautés de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026. Considérant les fortes inquiétudes des populations rurales et de la grande majorité des élus ruraux quant à ce transfert (motion de la commune de Bustanico), le maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion afin de s'opposer vivement à ce transfert ainsi que de demander au président de la CCPP de délibérer en ce sens et de saisir les présidents des associations des maires de Corse, le président de la CTC ainsi que les Députés et Sénateurs de Corse afin que ces derniers interviennent auprès de l'Assemblée Nationale, du Sénat et du Gouvernement.
- Afin d'éviter les abus concernant la pose et la repose des compteurs d'eau potable, le maire propose au Conseil Municipal que, dorénavant, la repose d'un compteur d'eau potable pour un même abonné lui sera facturée au prix de 200 euros. Il précise que cette mesure ne s'appliquera pas en cas de vente du bien immobilier, et de fait, de changement d'abonné. Cette mesure est applicable à compter de la décision du Conseil Municipal.

Ces quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés (8 voix).

Le maire informe le Conseil Municipal des projets à venir, à savoir l'évacuation de l'eau pluviale à Favalle, et pour ce qui concerne Grate, la réfection du réseau d'eau potable, ainsi que l'enrobé de la voie communale et la réfection du mur du Pianu, le schéma directeur de l'eau et l'assainissement de la commune, la réfection de la chapelle de Valle...

Les questions diverses suivantes ont été abordées : la cessation d'activité du SIVU du Rustinu et la création de pare-feu avec l'aménagement de la châtaigneraie sous Grate.

La séance est levée à 17h45.

Séance du 26 novembre :

Début de séance à 16h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 9 élus sur 11 dont 1 représenté.

A l'ordre du jour : Dissolution du SIVU du Bas-Rustinu, restitution des compétences CCPP, décision modificative n°004 (écritures de régularisation comptable et questions diverses.

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Bas-Rustinu a été dissous, n'ayant plus de raison d'être. Il été décidé par les trois communes concernées (Bisnichi, Castellu di Rustinu et Valle di Rustinu) de se répartir les avoirs, à savoir que la commune de Castellu di Rustinu récupère le bâti, les deux autres communes se partageant les actifs financiers. Le Conseil Municipal entérine cette décision à l'unanimité des présents (9 voix), ainsi que les deux autres délibérations qui ne sont que des régularisations comptables et administratives.

Ce conseil municipal étant le dernier de l'année, le maire rappelle aux élus les projets envisagés pour 2023, à savoir l'évacuation de l'eau pluviale à Favalle, la réfection du réseau d'eau potable, ainsi que l'enrobé de la voie communale du hameau de Grate, la réfection du mur du Pianu à Grate, le schéma directeur de l'assainissement de la commune, la réfection de la chapelle de Grate, la chloration automatique de tous les réservoirs communaux, et, à plus long terme, la construction d'un réservoir d'eau potable d'au moins 100 000 litres pour le hameau de Valle. Il informe également les élus qu'une réunion se tiendra en mairie le 6 décembre, avec des représentants de la Préfecture, pour discuter d'une meilleure répartition du débroussaillage par les sapeurs forestiers afin de mieux protéger la commune des incendies.

Les questions diverses suivantes ont été abordées : l'arbre de Noël, le cadeau des seniors, l'adressage (voir page 2), l'adduction d'eau de Grate, la réception des travaux du réservoir de Via Nova, le schéma directeur de l'assainissement.

La séance est levée à 17h00.

Toutes les délibérations prises lors des conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune (<http://www.valledirotino.com>)



Les détails font la perfection, et la perfection n'est pas un détail...
Léonard de Vinci (1452-1519)



Suppression du fossé sur la RD615 au lieu-dit Osuru



La piste de la station d'épuration



Les barrières de sécurité au Casone et à A Pughjalina



Le forage de A Funtanella



La place la Pughjola à Terlaghja



Le réservoir d'eau potable de Via Nova



En prévision pour 2023

Parmi les projets ci-dessous, certains sont déjà en bonne voie, d'autres pas encore, et certains seront retardés pour diverses raisons (financement, faisabilité, volonté des uns et des autres, impondérables, réglementation tatillonne). Cette liste n'est pas exhaustive et, bien sûr, est appelée à évoluer au gré de la conjoncture. Ainsi, les projets suivants sont envisagés pour l'année 2023 :

L'achèvement de la réalisation du city-stade, l'évacuation de l'eau pluviale à Favalle, la réfection du réseau d'eau potable ainsi que l'enrobé de la voie communale du hameau de Grate, la réfection du mur du Pianu à Grate, le schéma directeur de l'assainissement de la commune, la réfection de la chapelle de Grate, la chloration automatique de tous les réservoirs communaux, l'électrification de la chapelle de Valle, la mise en place d'une rampe de protection à A Pughjalina, à Valle, l'installation d'une double rampe centrale sur l'escalier de l'église Saint-Michel...

A plus long terme, la construction d'un réservoir d'eau potable d'au moins 100 000 litres est à l'étude pour le hameau de Valle. En ce qui concerne Santa Maria di Riscamone, une réunion avec la Direction du Patrimoine de la CdC est prévue, début janvier, afin de définir un programme concernant l'avenir du site.

Début septembre, la « *gouvernance* » de la Communauté de Communes Pasquale Paoli a adressé un courrier à ses « *cari cuncitadini* », dans lequel, en substance, elle s'exonère de la « *fatalité* » de l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). On peut y lire, en outre, que c'est à cause du préfet, qui a déferé « *notre budget* » à la Chambre Régionale des Comptes (CRC), que celle-ci a préconisé une augmentation de la REOM de 35 euros par foyer de particuliers. Pourquoi le préfet a-t-il effectué cette démarche ? Tout simplement parce que le budget voté par la CCPP n'est pas en équilibre, avec, entre autres, une partie du budget déchets qui est prise en charge par le budget général (ce qui n'est pas conforme à la loi). Toujours d'après la « *gouvernance* », cette situation financière catastrophique découlerait de la loi NOTRe, laquelle a imposé cette CCPP, un géant sans moyens financiers (ce qui n'est pas faux). Cette décision aurait été dénoncée par nos élus que « *personne n'aurait à l'époque voulu écouter* ». Mais alors, pourquoi donc s'être portés candidats à la présidence d'une telle entité ingérable, sauf à être masochiste ? Le responsable de tous nos maux serait également le SYVADEC, dont la contribution due par la CCPP ne cesse de s'amplifier au fil des années (ce qui n'est pas faux non plus). Pourtant, cette augmentation est subie par toutes les communautés de communes ! Notons qu'à aucun moment la CCPP ne s'interroge sur sa gestion ou sur toute autre difficulté de son fonctionnement...

Une nouvelle augmentation de la REOM de 100 euros pour l'année 2023 étant préconisée par la CRC, nos gestionnaires appellent à la Collectivité de Corse pour « *sortir de l'ornière* »...

Afin que la potion soit moins amère à avaler, la CCPP a proposé à ses administrés une procédure pour mettre en place un échéancier de paiement de la REOM (195 euros pour notre commune pour 2022), procédure très simple comme vous pouvez en

juger : « *Il faut se rapprocher le plus rapidement possible du SGC (Service de Gestion Comptable) d'Ile Rousse pour obtenir un échelonnement du paiement sur l'exercice en cours, soit par mail au SGC à l'adresse suivante sgc.ileroussecorse@dgfip.finances.gouv.fr, soit par l'envoi d'un courrier au SGC Ile Rousse, avenue Joseph Calizzi, 20220 Ile Rousse, en proposant un règlement mensuel, par exemple en 4 fois (de septembre à décembre 2022)* ». Bon, jusque là vous suivez ? Attention, ça se corse : « *le courrier devra obligatoirement être accompagné du versement de la première échéance par chèque* » (de quel montant puisque vous ne savez pas encore si votre demande d'échéancier a été accordée ?). On continue : « *vous pouvez aussi (?), après accord du SGC, faire la démarche auprès de votre banque pour des virements mensuels sur le RIB de la trésorerie, ces virements devront porter les références exactes de la redevance* » (ha... lesquelles ?). Vous êtes toujours là ? On poursuit : « *un échéancier de paiement dûment formalisé vous sera retourné par le SGC pour accord. Cet échéancier, signé par les 2 parties, et s'il est respecté par le redevable, bloquera les poursuites jusqu'au solde de la dette...* » ouf ! Alors là, je n'ai plus rien à dire ! On n'est plus dans les bacs à déchets mais dans bac+12 !!

Le 14 octobre, les délégués communautaires ont voté (dans la difficulté !) le passage à la TEOM dès 2023. Mais patatras ! Le 15 décembre, le vote est annulé pour vice de forme du dernier procès verbal ! On en revient donc à la REOM qui est donc maintenue pour 2023... avec sans doute une augmentation de 100 euros par foyer !

Mais dernier coup de théâtre le 30 décembre : le conseil communautaire vote (à l'unanimité, y compris la voix du président !) contre cette augmentation ! Retour à la case départ ! Suite du feuilleton le 6 janvier 2023, date à laquelle le préfet de Haute-Corse mettra sans doute fin à la récréation ... (OJC)

Qu'est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

L'avantage de la TEOM par rapport à la REOM est qu'elle permet, en cas de déficit, d'abonder le budget « déchets » à partir du budget général de la CCPP, ce qui n'est pas possible pour la REOM (d'où les difficultés actuelles).

Par contre, si dans le cas de la REOM, tous les usagers (les particuliers) d'une même commune paient la même somme, il en va tout autrement pour la TEOM puisque celle-ci est déterminée par la valeur locative cadastrale de la propriété. La TEOM est intégrée dans la taxe foncière et son taux sera défini par la CCPP. Le problème est que les valeurs locatives actuelles n'ont pas été mises à jour dans la majorité des communes, et il serait étonnant que cela soit réalisé rapidement !

Ainsi, sur une même commune, le propriétaire d'une maison neuve (ou rénovée officiellement) paiera plus que celui d'une maison ancienne restaurée « clandestinement », même si ce dernier crée plus de déchets, et cela pour le même service rendu... Le passage à la TEOM va donc créer une iniquité entre les contribuables car si certains paieront moins que la redevance actuelle, d'autres paieront beaucoup plus ! Mais, bon, l'important n'est-il pas que le budget déchet soit en équilibre, même si cela se réalise au détriment de l'équité fiscale...

En conclusion, mieux vaut une REOM bien adaptée qu'une TEOM, qui, en l'état, serait inique,, (OJC)

L'orthographe et la syntaxe...

Si, par curiosité ou désœuvrement, vous allez consulter le site Internet de la Communauté de Communes Pasquale Paoli (<https://www.cc-pasquale-paoli.com>), voici le texte de la page d'accueil qui vous attend (voir ci-contre)...

Sans commentaire, sinon que l'on peut commencer à comprendre l'étrange fonctionnement de la CCPP actuelle...

Créer en Janvier 2017 la Communauté des Communes Pasquale Paoli est la plus récente de Corse. Elle est formée de la fusion de 4 intercommunalités (Vallée du Golu, Niolu, Trè Pieve, Aghja nova) et forme ainsi avec 42 communes à son actifs, le plus grand territoire intercommunal de Corse. N'ayant aucune façade littorale, il est aussi le territoire le plus rural de Corse. Avec 6 300 habitants et une superficie de 904,16 km², la Communauté de Communes Pasquale Paoli se déploie des contreforts de la Castagniccia au Niolu. Elle doit son nom au « Babbu di a Patria », Pasquale Paoli, originaire de la commune de Morosaglia.

Depuis le temps que nous l'attendions ! Annulé deux années de suite pour cause de COVID19, notre apéritif municipal a enfin pu se tenir ce 16 août ! Plus de 150 personnes se sont retrouvées place de la mairie pour cette réunion conviviale. Grâce à l'excellent buffet préparé par Tony Santini, du « Cantinone » (de Ponte Novu), accompagné de toute son équipe, et à Christian « Mimi » Caporossi et Ange Torre, qui

en ont assuré la partie musicale, cette soirée a connu un franc succès puisqu'elle s'est terminée tard dans la nuit ! A noter que Pierre-Paul Calendini a dédié (avec succès) son ouvrage « Un berger corse en mission auprès des jeunes d'Aix-en-Provence », dont il a lu quelques extraits. Une belle soirée qui, en ces moments difficiles, valait bien une page dans notre journal, non ? Et puis surtout, à l'année prochaine !



Tuttu si ne va !

Top de fin de l'horloge parlante...



L'horloge parlante tire sa révérence après quatre-vingt-neuf ans de bons et loyaux services. Mise en fonction le 14 février 1933, l'horloge parlante a produit son dernier « top » le 1er juillet 2022. Géré par

l'Observatoire de Paris et par les PTT (puis par Orange), ce service historique est le premier système automatisé au monde à donner l'heure légale avec une extrême précision. Gratuite au début, accessible par la suite sur le territoire national par le 3699, l'horloge parlante « faisait partie du patrimoine industriel français » selon Orange. C'est à partir des années 2000 que l'opérateur constate une diminution du nombre des usagers (liée à la démultiplication des sources pouvant donner l'heure et à l'obsolescence du matériel de l'horloge parlante) le contraignant à sonner le glas du service.

du téléphone fixe...



L'opérateur Orange (encore lui !) prépare la fin de son réseau téléphonique terrestre depuis 2021. Près de 13 millions de lignes fixes, qui ne passent pas par Internet pour téléphoner, sont concernées par l'arrêt de la technologie pour réseau téléphonique fixe. Il faudra désormais s'équiper d'une box

ADSL qui se connectera entre le combiné et la prise murale ou passer à la fibre. La mission, chargée de cette opération recommande la création d'un statut de « zone fibrée ». Dès lors qu'une commune y accèdera, ce sera le signal d'extinction du réseau téléphonique fixe sur cette zone. Une façon efficace d'inciter les consommateurs à changer d'abonnement ! Mais rassurez-vous, l'État a d'ores et déjà promis de veiller à ce que les conditions financières soient équitables pour le consommateur !!!

... et du timbre rouge !



La Poste a annoncé qu'elle allait revoir la gamme de ses services postaux de base pour faire des économies et tâcher de suivre l'évolution des usages, face à l'essor des messageries électroniques et des paiements en ligne à la place des chèques envoyés par courrier. Dans ce cadre, le timbre rouge, qui assurait la distribution du courrier "prioritaire", vendu 1,43 euro, cessera d'être commercialisé à partir du 1er janvier 2023. Il y a de quoi devenir timbré, non ? (OJC)

De Valle à Waterloo...

La bataille de Waterloo, qui clôt la Campagne de Belgique (du 15 au 18 Juin 1815) se déroule le 18 juin, à vingt kilomètres au sud de Bruxelles, dans l'actuelle province du Brabant wallon. Cette bataille oppose l'armée française, dite Armée du Nord, dirigée par l'empereur Napoléon 1er, à l'armée des Alliés, dirigée par le duc de Wellington et composée de Britanniques, d'Allemands (contingents du Hanovre, du Brunswick, du Nassau) et de Néerlandais (unités belges et hollandaises), rejointe par l'armée prussienne, commandée par le maréchal Blücher. Elle s'achève par la défaite décisive de l'armée française.

Cette bataille est la dernière à laquelle prit part personnellement Napoléon, qui vient de reprendre le pouvoir en France trois mois plus tôt, et marque ainsi la fin de cette période des Cent-Jours. Napoléon doit en effet abdiquer quatre jours plus tard, à son retour à Paris, le 22 juin, face au manque de soutien politique.

Plusieurs de nos concitoyens ont combattu à Waterloo. Tous appartenaient au Bataillon de l'île d'Elbe. Parmi eux, on peut citer Nonce Ciavaldini, né en 1791, flanqueur, Ange-Marie Giovannoni, né en 1796, voltigeur, qui fût gravement blessé, Jean-Joseph Graziani, né en 1794, voltigeur également, qui désertera un mois après la bataille, Pascal Muscatelli, né en 1792, lui aussi voltigeur ... (OJC)

Simu stati Inglesi !

Le 8 septembre dernier décédait la reine d'Angleterre Elisabeth II. La Corse a longtemps eu avec l'Angleterre des rapports étonnants, de Sampieru Corsu à Napoléon, en passant par Pasquale Paoli. De Juin 1794 à Octobre 1796, à l'initiative de Pasquale Paoli, nous avons même été les sujets de sa Majesté le Roi de Grande Bretagne Georges III. Son représentant en Corse était le vice-Roi Sir Gilbert ELLIOT. Il siégeait à Bastia. Ce fut le Royaume Anglo-Corse. Le 18 Octobre 1796, les troupes révolutionnaires françaises mettront fin à cette brève domination britannique et Pasquale Paoli s'exilera à Londres où il mourra le 5 février 1807 sans jamais avoir revu la Corse. En septembre 1889, le cercueil renfermant ses cendres sera transféré du cimetière Saint-Pancras-Old-Church de Londres jusqu'à sa maison natale de Merusaglia. (OJC)

La fiera di a Caccia è di a Pesca

Elle avait disparu du calendrier, mise au repos forcé durant 3 ans par la COVID19, mais nos amis de Castellu di Rustinu ont décidé de la relancer cette année. Ainsi la 17ème édition de la foire aura lieu les 24 et 25 juin, à la grande satisfaction des chasseurs et pêcheurs de Corse.



U Riscamunincu
souhaite à tous ses
lecteurs une bonne et
heureuse année



Pace è Salute per 2023

Un concerné n'est pas forcément un imbécile en état de siège, pas plus qu'un concubin n'est obligatoirement un abruti de nationalité cubaine...

Pierre Dac (1893-1975)

Le 21 septembre : Journée de la Paix



Créé en 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Journée Internationale de la Paix est célébrée dans le monde entier tous les 21 septembre. Cet événement a en 2022 comme thème "mettre fin au racisme et bâtir un monde de paix". Cette année, la journée avait un goût particulier avec les sept mois de guerre en Ukraine et au jour même de l'annonce du président russe de "mobilisation partielle" des Russes en âge de combattre, qui ouvre la voie à une escalade majeure dans le conflit, sans oublier tous les autres conflits en cours ou à venir.

À l'appel de plusieurs associations, telles que Per a Pace, Femmes Solidaires, Utopia Corsica, Ava Basta, Sénégalais de Corse, La Ligue des Droits de l'Homme, le collectif Solidarité Corse-Ukraine, le Parti communiste français, deux rassemblements ont eu lieu en corse, l'un à Ajaccio, l'autre à Bastia. Ils ont réunis moins de 100 personnes (une soixantaine pour le premier, une trentaine pour le second) ! « No comment », comme on dit à l'ONU...

Le 1er novembre : Fête de la Toussaint, le 2 novembre : Fête des Morts



Quelques jours avant la Toussaint on vient, seul ou en famille, dans le cimetière communal ou vers les tombes privées, afin de fleurir les dernières demeures de nos défunts. La célébration de tous les Morts a lieu le 2 novembre, le lendemain de la fête de la Toussaint selon le rite romain. Ce sont les chrysanthèmes qui sont privilégiés, cependant toutes les fleurs sont admises. Cette coutume des chrysanthèmes s'est instaurée après la Première Guerre Mondiale, quand il s'agissait d'honorer les morts, et seuls les chrysanthèmes fleurissaient en pareille saison. Toutes les tombes des soldats « Morts pour la France » furent fleuries le 1er novembre 1919 avec des chrysanthèmes. Ces fleurs sont également utilisées pour les grands moments de bonheur ailleurs, comme pour les mariages au Japon.



Le 11 novembre : Hommage aux Morts pour la France

Le 11 Novembre 1918, à 11 heures, les clairons sonnaient sur tout le front l'armistice signifiant la fin de la Première Guerre Mondiale. 137 « Vallesi » ont été mobilisés entre Août 1914 et Novembre 1918, 41 d'entre eux y ont laissé leur vie, les autres y ont perdu leur jeunesse, 9 autres encore ont été tués lors du conflit de 39-45. La journée du 11 novembre honore également les soldats morts dans tous les combats que la France a menés. Une délégation du conseil

municipal, avant le discours officiel lu par le Maire, a déposé au nom de la Commune, une gerbe au pied de notre Monument aux Morts. Une minute de silence a été ensuite observée en la mémoire de nos anciens morts pour que vive la France.



Au champ d'honneur

Au champ d'honneur, les coquelicots
Sont parsemés de lot en lot
Après des croix; et dans l'espace
Les alouettes devenues lasses
Mèlent leurs chants au sifflement
Des obusiers.

Nous sommes morts,
Nous qui songions la veille encore
À nos parents, à nos amis,
C'est nous qui reposons ici,
Au champ d'honneur.

À vous jeunes désabusés,
À vous de porter l'oriflamme
Et de garder au fond de l'âme
Le goût de vivre en liberté.
Acceptez le défi, sinon
Les coquelicots se faneront
Au champ d'honneur.

John McCrae (In Flanders fields, 1915)

Le 18 décembre : Arbre de Noël communal

Le Père Noël a fait escale à Valle di Rustinu, le 18 décembre. Dix-huit gamins ont ainsi reçu leur cadeau, déposé au pied d'un très beau sapin, des mains de Babbu Natale, bien secondé par Barbara. Un superbe buffet campagnard préparé par Tony Santini (qui de plus a poussé le chansonnette !) attendait parents et enfants. Merci Babbu Natale (JJG) et à l'année prochaine ! (Voir la vidéo et le reportage photo complet sur le site communal).



Ça va mieux en le disant...

Catastrophe naturelle et foutage de g... !

Après la mini tornade qui a traversé la Corse le 18 Août dernier, le gouvernement s'est empressé de publier un communiqué dans lequel on peut lire en substance « la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle, conformément aux dispositions législatives, a été actionnée en urgence, permettant à la **solidarité nationale** de jouer au plus vite en coopération étroite avec les assurances ». Que demander de plus ? Hélas... la procédure de catastrophe naturelle ne concerne pas « l'action directe du vent ou du choc d'un corps renversé ou projeté par le vent (tuiles arrachées, toitures endommagées, façade abîmée par la chute d'un arbre ou la cheminé d'un voisin...), à l'exception des vents cycloniques dans les DOM ». Elle ne concerne pas non plus les « dommages corporels »... En clair, les dispositifs de catastrophe naturelle ne s'appliqueront pas à l'immense majorité des sinistrés de la tempête du 18 Août ! Cette procédure, en définitive, n'est rien d'autre qu'un certificat météorologique indispensable aux compagnies d'assurances qui peuvent ainsi débloquent leur fond spécial « Catnat ». En conclusion, ce sont les assurances qui assumeront, et tant pis pour ceux qui ne sont pas ou sont mal assurés ! Tu parles d'une **solidarité nationale** ! (OJC)

Vandalisme...

« Un acte de vandalisme consiste à détruire, dégrader ou détériorer le bien d'autrui avec l'intention de nuire et de manière gratuite ». Après les adeptes de la calligraphie qui ont exercé leur « talent » sur les murs vierges de nos cabines de forage, voici les arracheurs de panneaux de signalisation ! Comme disait Albert Einstein : « Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Mais en ce qui concerne l'Univers, je n'en ai pas encore acquis la certitude absolue ».



U nostru amicu Claude sin'hé andatu



Claude Polifroni nous a quitté dans sa soixante-huitième année. Le destin, cruel, l'a confronté à une maladie qu'il a combattue en vain de toutes ses forces.

Il est d'habitude de dire du bien d'une personne décédée même s'il elle n'était pas un paragon de vertu. Or, pour Claude, avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de trouver un trait de comportement d'une mauvaise inclination.

Toujours disponible pour chacun, toujours impliqué dans les activités communales, qu'elles soient culturelles, sociales, religieuses ou autres, Claude était ce que l'on appelle « un homme bien ». Il avait le souci constant de ne pas faire de peine à autrui.

Claude était un homme plein de sagesse.

Dans son avis de décès, il était écrit « Parti voir ailleurs s'il y était ». Claude y est désormais, et cet « ailleurs » doit être un bien bel endroit... (OJC et MN)

Historique de la Collectivité de Corse (suite et fin)

Le 28 mars 2003, la loi constitutionnelle n° 2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République introduit notamment la possibilité de consulter les électeurs d'une collectivité dotée d'un statut particulier lorsqu'il est envisagé de modifier son organisation.

Le 10 juin 2003, la loi n°2003-486 organisant une consultation des électeurs de Corse sur la modification de l'organisation institutionnelle de la Corse est promulguée. La réforme proposée prévoit en particulier la substitution d'une collectivité unique à la Collectivité territoriale de Corse et aux deux départements (Haute-Corse et Corse-du-Sud), et la création de deux conseils territoriaux, l'un en Haute-Corse et l'autre en Corse-du-Sud. Elle reçoit le soutien des mouvements nationalistes.

Le 6 juillet 2003, consultation de la population de la Corse. Le projet est rejeté par 51 % des électeurs de l'île : OUI : 54 967 (49,01%), NON : 57 205 (50,99%).

Les 21 et 28 mars 2004, élections de l'Assemblée de Corse. Il y a 51 sièges à pourvoir dont 9 au Conseil Exécutif. La composition de la nouvelle Assemblée de Corse est la suivante : 26 sièges pour la droite, 17 sièges pour la gauche et 8 sièges pour les nationalistes. Ange Santini est élu président du Conseil Exécutif et Camille de Rocca Serra préside l'Assemblée de Corse.

Les 14 et 21 mars 2010, élections de l'Assemblée de Corse. La composition de la nouvelle Assemblée de Corse est la suivante : 24 élus pour la gauche, 12 élus pour la droite, 11 élus pour les autonomistes et 4 élus pour les nationalistes. François Giacobbi est le président du Conseil Exécutif et Dominique Bucchini préside l'Assemblée de Corse.

À partir de 2010, la majorité de gauche demande à la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires, présidée par Pierre Chaubon, d'engager une large concertation sur le statut de la Corse avec toutes les forces politiques, les élus des principales collectivités et les représentants des milieux socioprofessionnels.

Le 12 décembre 2014, délibération de l'Assemblée de Corse portant proposition de Réforme de l'Organisation Territoriale de Corse.

Le 19 décembre 2014, l'Assemblée de Corse adopte à une large majorité un cadre ambitieux de propositions. Deux mesures en ressortiront plus particulièrement : la demande d'une mention de la Corse dans la Constitution, de façon à autoriser l'adaptation des textes de loi aux spécificités de l'île, et la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse et des deux conseils généraux.

Le 7 août 2015, promulgation de la loi n° 2015-991, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. La proposition de la fusion des 3 entités est intégrée dans son Article 30. Elle prévoit la création d'une Collectivité de Corse au 1er Janvier 2018 en lieu et place de la Collectivité Territoriale et des deux départements.

Les 6 et 13 décembre 2015, élections de l'Assemblée de Corse. Ces élections sont avancées par rapport à la Loi NOTRe. Cependant, par dérogation à l'article L. 364 du Code Electoral (qui précise que le mandat a une durée de 6 ans), et conformément aux dispositions de l'Article 30 de la Loi NOTRe, le mandat des membres de cette Assemblée de Corse élus expirera le 31 décembre 2017. La composition de la nouvelle *Assemblée de Corse* est la suivante : nationalistes : 24 élus, gauche : 12 élus, droite : 11 élus et Front National : 4 élus. Gilles Simeoni préside le Conseil Exécutif et Jean-Guy Talamoni est le nouveau président de l'Assemblée de Corse.

Le 7 septembre 2016, délibération de l'Assemblée de Corse portant avis sur trois projets d'ordonnances relatives à la création de la Collectivité de Corse.

Le 21 novembre 2016, le détail de la réforme issue de la Loi NOTRe est précisé par trois ordonnances institutionnelle, budgétaire et électorale (Ordonnance n° 2016-1561, Ordonnance n° 2016-1562 et Ordonnance n° 2016-). Ces ordonnances déterminent et déclinent les modalités pratiques de la création, au 1er Janvier 2018, de la Collectivité de Corse, collectivité à statut particulier au sens de l'Article 72 de la Constitution.

Le 21 février 2017, la loi n°2017-289 ratifie ces trois ordonnances. Entre l'Article 30 de la Loi NOTRe et les ordonnances venues le compléter, le cadre de la nouvelle collectivité unifiée est donc posé. Pour autant, ces trois ordonnances nécessitent des décrets d'application : une quinzaine sont élaborés et soumis, conformément à la procédure de l'Article L 4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'avis préalable de l'Assemblée de Corse et de son Conseil Exécutif.

Les 3 et 10 décembre 2017, élections de l'Assemblée de Corse qui gouvernera la nouvelle Collectivité de Corse. Le mandat de cette assemblée cessera en 2021 afin de se recadrer avec les élections territoriales au niveau national. Il y a 63 sièges à pourvoir dont 11 au Conseil Exécutif. La composition de la nouvelle Assemblée de Corse est la suivante : 41 élus pour les autonomistes et nationalistes, 16 élus pour la droite et 6 élus pour les « macronistes ». Gilles Simeoni reste président du Conseil Exécutif et Jean-Guy Talamoni est maintenu président de l'Assemblée de Corse.

Les 20 et 27 juin 2021, comme prévu, ont lieu les élections de l'Assemblée de Corse. Le mandat de cette assemblée cessera en 2028. La composition de l'Assemblée de Corse actuelle est la suivante : 32 élus pour les autonomistes, 14 élus pour les nationalistes et 17 élus pour la droite. Gilles Simeoni préside le Conseil Exécutif et Marie-Antoinette Maupertuis est la nouvelle présidente de l'Assemblée de Corse.

Ours-Jean CAPOROSI (*Cronica di a Corsica*, 2022)

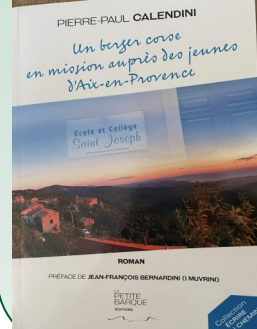
Chanson des escargots qui vont à l'enterrement d'une feuille morte

A l'enterrement d'une feuille morte
 Deux escargots s'en vont.
 Ils ont la coquille noire
 Du crêpe autour des cornes.
 Ils s'en vont dans le soir
 Un très beau soir d'automne.
 Hélas quand ils arrivent
 C'est déjà le printemps !
 Les feuilles qui étaient mortes
 Sont toutes ressuscitées.
 Et les deux escargots
 Sont très désappointés.
 Mais voila le soleil,
 Le soleil qui leur dit
 Prenez prenez la peine
 La peine de vous asseoir...
 L'autocar pour Paris...
 Il partira ce soir,
 Vous verrez du pays,
 Mais ne prenez pas le deuil
 C'est moi qui vous le dit,
 Ça noircit le blanc de l'œil
 Et puis ça enlaidit.
 Les histoires de cercueils
 C'est triste et pas joli.
 Reprenez vous couleurs,
 Les couleurs de la vie.
 Alors toutes les bêtes,
 Les arbres et les plantes
 Se mettent a chanter.
 A chanter a tue-tête
 La vrai chanson vivante,
 La chanson de l'été.
 Et tout le monde de boire,
 Tout le monde de trinquer.
 C'est un très joli soir,
 Un joli soir d'été...
 Et les deux escargots
 S'en retournent chez eux.
 Ils s'en vont très émus,
 Ils s'en vont très heureux.
 Comme ils ont beaucoup bu,
 Ils titubent un petit peu...
 Mais la haut dans le ciel
 La lune veille sur eux.

Jacques Prévert (Paroles, 1945)



Un berger corse...



Notre concitoyen et ami, Pierre Paul Calendini, est l'auteur d'un ouvrage intitulé « Un berger corse en mission auprès des jeunes d'Aix-en-Provence », dont le titre fait référence à sa profession de cadre éducatif de jeunes dans la cité du Roi René. Originaire de Valle di Rostinu et de U Sulaghju, ancien président de l'Amicale des Corses d'Aix-en-Provence, Pierre-Paul retrace, avec forces détails, les différents chapitres de sa vie, tout au long d'un pèlerinage entre les deux communes. A lire absolument !

L'Albatros

Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage
 Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers,
 Qui suivent, indolents compagnons de voyage,
 Le navire glissant sur les gouffres amers.
 À peine les ont-ils déposés sur les planches,
 Que ces rois de l'azur, maladroits et honteux,
 Laissent piteusement leurs grandes ailes blanches
 Comme des avirons traîner à côté d'eux.
 Ce voyageur ailé, comme il est gauche et veule !
 Lui, naguère si beau, qu'il est comique et laid!
 L'un agace son bec avec un brûle-gueule,
 L'autre mime, en boitant, l'infirme qui volait !
 Le Poète est semblable au prince des nuées
 Qui hante la tempête et se rit de l'archer ;
 Exilé sur le sol au milieu des huées,
 Ses ailes de géant l'empêchent de marcher.

Charles Baudelaire (*Les Fleurs du Mal*, 1857)



Demain, dès l'aube

Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne,
 Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends.
 J'irai par la forêt, j'irai par la montagne.
 Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps.
 Je marcherai les yeux fixés sur mes pensées,
 Sans rien voir au dehors, sans entendre aucun bruit,
 Seul, inconnu, le dos courbé, les mains croisées,
 Triste, et le jour pour moi sera comme la nuit.
 Je ne regarderai ni l'or du soir qui tombe,
 Ni les voiles au loin descendant vers Harfleur,
 Et quand j'arriverai, je mettrai sur ta tombe
 Un bouquet de houx vert et de bruyère en fleur.

Victor Hugo (*Les Contemplations*, 1856)



Heureux qui comme Ulysse

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
 Ou comme cestuy-là qui conquit la toison,
 Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
 Vivre entre ses parents le reste de son âge !
 Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village
 Fumer la cheminée, et en quelle saison
 Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
 Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?
 Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
 Que des palais Romains le front audacieux,
 Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine.
 Plus mon Loire gaulois, que le Tibre latin,
 Plus mon petit Liré, que le mont Palatin,
 Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Joachim du Bellay (*Les Regrets*, 1558)





Le 6 août a été célébré en mairie de Valle di Rustinu le mariage entre Laurence ZWOJSCZYKI et Eric RUBI. U Riscamunincu présente tous ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.



Le 9 octobre, naissance de Paulu Santu DESOTGIU, au foyer de Manon HENOT et de son compagnon. Longue vie à Paulu Santu et félicitations aux parents et la jeune grand-mère Stéphanie DRUET.
Le 29 octobre sont venues au monde Margot et Marie, au foyer de Carole MANNONI et de Jean-Marie GANDOLFI. Bienvenu parmi nous aux deux petites jumelles, et félicitations aux heureux parents, aux grands-parents Pierrette et André, ainsi qu'au tonton, notre conseiller municipal Jean-Pierre.



Depuis le 1er juillet 2022 nous avons eu à déplorer les décès de Mireille PANATONNI, née ROUDIAC, maman de Jean-Jacques GIOVANNONI, de la Castellaccia, survenu le 22 juillet, à Bastia, celui de Claude POLIFRONI survenu à Ajaccio le 24 novembre et celui de Marie-Jeanne RINI, née PIETRI, dite Jeannine, survenu le 31 décembre, à Morosaglia.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des disparu(e)s.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaire de notre part.

Si vous désirez participer à la vie du journal et/ou du site communal par l'envoi de textes (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles), de photos ou de vidéos, vous pouvez adresser ceux-ci à la mairie (mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean Caporossi (ours-jean.caporossi@orange.fr)



Je vois J'entends Je parle

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ? Ses activités culturelles ?
Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ? Rien de plus simple :
Allez sur le site de la commune <http://www.valledirostino.com>
ou sur sa page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino>

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°18) sont disponibles sur le site Internet de la commune



Mairie de VALLE di ROSTINO

20235 VALLE DI ROSTINO (04 95 38 70 54)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

mairie-valledirostino@wanadoo.fr

Site Web : <http://www.valledirostino.com>

Permanence des élus (maire ou adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence :

Vous pouvez joindre :

Le maire au 06 83 79 88 55

Le 1^{er} adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2^{ème} adjoint au 06 08 60 19 29

